

261.83
E34
v.271
1936

v.271
1936



Bibliothèque Nationale du Québec

Les Caisses populaires, œuvre de rédemption sociale

Discours

de SON ÉMINENCE LE CARDINAL VILLENEUVE
à la Journée de l'épargne de Lévis, le 26 janvier 1936

271
H11
31
E31
v. 271
1936

JE voudrais d'abord vous féliciter et combien vivement, Monsieur le curé¹, Monsieur le président² et vous tous, de l'organisation de cette Journée pratique d'Action catholique et sociale.

En entendant tout à l'heure M. Vaillancourt, et M. Grondin spécialement, je ne pouvais m'empêcher de me reporter au passé. Alors qu'à Lévis commençait et se développait l'œuvre que nous fêtons ce soir, grâce à l'initiative, à l'esprit d'apostolat et au dévouement du commandeur Desjardins et de tous ses collaborateurs — auxquels je suis singulièrement heureux d'exprimer ma gratitude en même temps que mes félicitations — alors, dis-je, que cette œuvre commençait et grandissait, j'étais dans une province étrangère.

Scolastique à Ottawa ou jeune professeur, je n'étais pas indifférent à l'histoire de ma province natale et au mouvement d'ascension qu'on pouvait remarquer chez elle, malgré les difficultés et les malheurs des temps.

C'est ainsi que j'ai suivi depuis son origine, d'une attention très sympathique, très intéressée, l'œuvre des Caisses populaires de Lévis.

Dans le temps, à Ottawa, nous connaissions déjà quelque peu M. l'abbé Hallé, et il nous arriva de rencontrer—du moins, un peu plus tard—M. l'abbé Grondin

1. M. le curé Eugène Carrier, de Lévis.

2. M. Patrick Doyle, président de la Caisse populaire de Lévis.

et M. le commandeur Desjardins lui-même. Il fut invité par mon supérieur d'alors, le R. P. Charlebois, à venir au scolasticat nous expliquer son œuvre, et j'allais dire nous faire sentir le feu de son âme, car c'est bien là le souvenir que j'ai gardé de cet homme que je n'ai vu qu'une fois, simple dans son allure, mais vaincu, tenace, j'allais dire *enragé* dans son idée.

J'étais bien loin de soupçonner alors qu'un jour je serais rendu à Lévis comme chez moi, que vous seriez mes diocésains et qu'il m'appartiendrait de bénir, de consacrer en quelque sorte, comme je vais le faire ce soir, l'œuvre de cet admirable animateur.

Je n'ai pas à revenir sur les exposés techniques ou historiques et sur les avantages de l'œuvre des Caisses populaires. Pourtant, je ne puis m'empêcher de souligner en d'autres mots tout ce qui vous a été dit ce soir ou aujourd'hui, particulièrement ce qui a été développé par la très remarquable conférence de M. le notaire Poirier.

UNE ŒUVRE DE RÉDEMPTION SOCIALE

Je voudrais vous répéter que l'œuvre des Caisses populaires est une œuvre en quelque sorte de rédemption sociale, très particulièrement chez nous, parce qu'elle provoque, qu'elle exige le développement de la vertu, le sens chrétien, et qu'elle éclaire le sens social.

Vous le comprenez bien, nous sommes d'abord chargés de nous-mêmes, de notre sort, mais nous ne sommes pas seuls sur la terre; nous sommes dépendants les uns des autres et, par conséquent, il n'est pas possible que nous nous traitions simplement comme des individus. Nous devons nous rappeler que nous sommes des êtres en société. Voilà pourquoi il nous faut développer, outre la perfection personnelle, le sens social, c'est-à-dire la collaboration à l'œuvre commune.

En ce qui concerne la perfection personnelle, qu'est-ce donc qui fait le plus défaut à nous tous, Mesdames et Messieurs? On nous l'a signalé, c'est que nous manquons d'énergie, nous manquons de vouloir, nous sommes faibles, nous sommes lâches, nous suivons, nous n'avons pas de caractère. Et voilà bien ce qui fait la diminution, l'affaiblissement de plus en plus inquiétant, la disparition même en certains milieux de l'esprit chrétien.

Pourquoi sommes-nous devenus des païens dans les modes, dans les habitudes de réjouissance par exemple, dans les fréquentations, dans les sorties? Pourquoi même sommes-nous devenus des païens dans nos lectures, dans les journaux, dans les théâtres, dans les relations? Tout simplement parce que nous sommes trop lâches pour être des chrétiens. Nous consentons à être baptisés, nous voulons bien rester chrétiens; mais, très communément, nous n'avons pas la force de l'être en pratique.

C'est donc, par conséquent, de la faiblesse, c'est donc le manque d'abnégation, de renoncement; et vous savez bien, Mesdames et Messieurs, comment Notre-Seigneur a caractérisé la vie chrétienne: par le renoncement. Cela consiste à se renoncer.

ELLE EXIGE DU RENONCEMENT

Je voudrais vous signaler comment l'épargne dans la Caisse populaire exige du renoncement. Elle demande un acte de volonté et, par conséquent, elle est de nature, au point de vue personnel, à protéger en nous la force et la vertu. Vous voyez par suite le grand effet moral de la Caisse populaire, véritable école de moralité individuelle, comme on vous le signalait à l'instant. Je ne sais pas si on pourrait jamais mettre suffisamment en valeur, en relief, cette pensée que l'économie, l'épargne, pratiquée par renoncement personnel, c'est la plus difficile de nos jours de toutes les mortifications; d'autre part, je pense

que c'est la plus utile, c'est celle qui protégera l'esprit chrétien chez nous. S'il y a l'esprit de l'épargne, il y aura plus facilement la fuite de tous ces plaisirs qui nous perdent et qui nous font simplement vivre comme des païens.

ELLE DÉVELOPPE LE SENS SOCIAL

En second lieu, je veux aussi signaler comment la constitution de la Caisse populaire, et la pratique de l'épargne qu'elle suppose, est certainement pour nous la meilleure manière de développer le sens social. Et il nous fait grandement défaut, redisons-le. M. le notaire Poirier, à l'instant, avait quelques formules pour nous le montrer; nous ne nous occupons pas de ce qui arrive de nos actions, de nos placements, de notre argent. Nous jetons notre argent dans le plaisir, dans un placement aveugle, entre les mains d'institutions qui travailleront le lendemain contre nous. Nous fournissons ainsi à toutes sortes d'entreprises, à des capitaux étrangers, nos épargnes, nos capitaux, nos travaux. C'est pourquoi les autres prennent notre place. Voyez-vous comme nous sommes aveugles, que nous ne pensons à rien ?

La Caisse populaire aide non seulement à cause de l'épargne qu'elle nous fait faire, mais à cause de la sagesse sociale qu'elle exige de nous. Une caisse populaire ne se forme pas sans qu'il y ait au moins douze personnes qui se sont arrêtées pour réfléchir et pour se dire que ce serait bien de mettre chacun en commun le plus petit capital possible d'épargne, de l'épargne non pas à perte, ni à servir n'importe quoi, mais à servir le milieu où on se trouve, la paroisse. Assisté par la constitution de ce conseil d'administration, de cette commission de crédit et du conseil de surveillance, il y a là un petit État, tout un gouvernement qui s'organise dans la paroisse et qui suppose qu'on réfléchit, que les lois de l'économie, on les

conçoit d'une façon élémentaire et qu'on les pratique de la façon la plus prudente: c'est cela le sens social.

A mesure que les caisses se développent par toute la province, ce sens social, dans le sens le plus conservateur, le plus pratique et le plus fréquent, il se développe. Comme on a eu raison de nous dire sur tous les tons, par toutes sortes d'exemples, que c'est de là que viendra le salut de la race.

UNE PENSÉE DE GÉNIE

Il faut le reconnaître: nous sommes en retard, très en retard, pour nous rendre compte de tout ce qu'il y avait dans la pensée de génie de cet humble que fut le commandeur Desjardins. Maintenant que nous nous apercevons que nous sommes noyés par les éléments étrangers, qu'on organise l'achat chez nous, la refrancisation, on oublie toujours un grand instrument, le capital, la force économique. Toute notre campagne de refrancisation, tout le patriotisme efficace et qui ne veut pas seulement rester dans l'idéalisme abstrait et sans suite et qui veut passer à l'action, il devra se fonder sur l'organisation du crédit comme il existe dans la Caisse populaire.

Volontiers, je reprends pour la faire mienne cette parole qui n'était pas sans m'émouvoir à l'instant, dont j'admire toute la sagesse, du cardinal Bégin, qui voulait, à côté de l'Église et de l'école — la Rédemption et le foyer culturel — la Caisse populaire, le foyer de la force économique.

LE FOYER PAROISSIAL DE LA FORCE ÉCONOMIQUE

Ne pensez pas, en effet, que l'Église se désintéresse de votre bien moral. C'est l'accusation que des ennemis lancent à l'Église lorsqu'ils disent qu'elle s'occupe exclusivement du salut éternel, ne prêche que des principes difficiles: c'est qu'ils ne se rendent pas compte de la portée des encycliques.

Nous avons vu par le commandeur Desjardins que c'est dans l'encyclique *Rerum novarum* qu'il a eu d'une part ce sentiment de dévouement pour ses compatriotes et cette lumière qui lui a fait comprendre qu'il devait les secourir par l'organisation du crédit. C'est aussi — M. le notaire Poirier le marquait à l'instant — par l'inspiration de la récente encyclique de Pie XI, *Quadragesimo anno*, qu'on comprendra comment se dégager de l'asservissement du capital tyrannique comme il existe, puisque toutes les richesses sont entre les mains de quelques-uns qui s'en servent à leur gré mais non pas selon le bien de la société.

Pour réagir, c'est à l'Église qu'il faut demander la sagesse et c'est aux encycliques que le commandeur Desjardins l'a demandée. Les grands rénovateurs de l'ordre social, le chancelier Dollfuss et d'autres, l'ont demandée à l'Église.

FAIRE ŒUVRE CONSTRUCTIVE

Voilà pourquoi dans l'Action catholique pratique, conformément aux principes énoncés par saint Thomas, il ne faut pas chercher la misère mais travailler à se mettre dans une situation d'aisance raisonnable et relative, qui nous enlève les soucis du pain du lendemain et nous permette de faire une œuvre constructive. Saint Thomas et l'Église n'ont jamais méprisé les moyens de vivre, mais ils ont demandé de s'en servir sous la gouverne de la raison et à la lumière de l'Évangile.

L'Action catholique qui voudra être pratique devra travailler sur le plan économique à l'organisation du syndicalisme catholique. C'est ce qu'a fait le clergé dans le diocèse d'Antigonish pour les pêcheurs de cette région de la Nouvelle-Écosse. C'est aussi ce que nous devons multiplier dans notre province par l'établissement et l'affermissement des Caisses populaires.

C'est dire que je vous approuve d'y avoir travaillé, que je voudrais que cette œuvre fût développée dans nos diocèses et dans toute la province. Et c'est aussi dire comme je souhaite que dans chacune de mes paroisses, le curé, pour donner une base pratique à l'œuvre de l'Action sociale catholique, fasse converger les efforts de ses apôtres vers l'organisation du crédit de la Caisse populaire, inspirée d'esprit chrétien, d'épargne chrétienne et de solidarité sociale.

La Journée de l'épargne

Le discours du cardinal Villeneuve, reproduit ci-dessus, a été la pièce la plus retentissante de la célébration du trente-cinquième anniversaire de la fondation de la première Caisse populaire, à Lévis, en 1900. Nous y ajoutons les discours de MM. Vaillancourt et Poirier. Le manque d'espace nous force d'omettre les autres discours, notamment un récit très intéressant, par M. l'abbé Philibert Grondin, des « Débuts de l'œuvre des Caisses populaires ».

Le fondateur des Caisses populaires au Canada

Courte biographie de M. Alphonse Desjardins

par M. CYRILLE VAILLANCOURT

président de la Fédération des Caisses populaires

UN auteur allemand, Schiller, a écrit: « Ce n'est pas un vain mot, une illusion flatteuse, conçus dans le cerveau des fous; c'est un cri du plus profond du cœur: nous sommes nés pour quelque chose de meilleur! Et ce que dit cette intime voix ne trompe pas l'âme qui y croit! »

Ce fut toujours l'ardente conviction de celui que nous fêtons aujourd'hui, en rappelant la fondation de la première caisse populaire en Amérique.

L'initiateur du mouvement coopératif au Canada et dans l'Amérique du Nord, le patriote éclairé que fut M. Alphonse Desjardins, est connu de tous ceux qui s'intéressent aux questions coopératives dans notre pays. Né à Lévis le 5 novembre 1854, il y est décédé le 31 octobre 1920, à l'âge de 66 ans. Sa vie fut simple, comme il l'était lui-même, et d'autant plus utile aux siens et à la société qu'il a été désintéressé et toujours préoccupé du bien-être et du soulagement d'autrui.

Il devait se consacrer de bonne heure au journalisme; à seize ans, il quittait le collège de Lévis pour travailler à la rédaction du *Canadien* de Lévis, sous la direction du célèbre Israël Tarte. De 1879 à 1890, il publie lui-même et à ses risques les Débats de la Législature de Québec, il fonde ensuite le journal quotidien *l'Union canadienne*, dont il doit, pour cause de santé, suspendre au bout de quelques mois la publication. Nous le voyons ensuite, de 1891 à 1917, occuper la position de rapporteur officiel de la Chambre des Communes à Ottawa.

Il disparaissait trois ans plus tard, laissant une œuvre solidement assise, toute imprégnée de son esprit d'apôtre et de sa tenace volonté.

Sa position à la Chambre des Communes lui permit de constater les ravages de l'usure et l'état de sujétion où en étaient rendus les artisans et les cultivateurs qui devaient, hélas! faire appel à ces requins qu'étaient alors le plus souvent les prêteurs d'argent. Des interpellations sont faites à la Chambre pour attirer l'attention des gouvernants sur une situation déplorable et apparemment sans remède. Sa vie est orientée. Il voit clairement sa voie, entreprend les études longues et ardues qui aboutiront à la fondation de la première caisse populaire, qui sera « la mère », comme il le dit souvent, de toutes les autres. Tous les loisirs que lui laissent ses fonctions à la Chambre des Communes sont occupés par des recherches à la bibliothèque d'Ottawa, recherches qui lui fournirent d'abord des données précieuses mais lui signalèrent surtout l'existence de personnes comme lui intéressées au relèvement des classes pauvres. Il correspond intensivement avec les économistes du temps — Wolff, Luzzati, Charles Gides — et obtient d'eux des renseignements et des encouragements précieux. Pendant vingt ans, il étudie, se perfectionne, accumule une documentation complète de tous les systèmes existants.

Quand son projet est bien mûri, il s'en ouvre à ses confidents, M. l'abbé Lecours et Mgr Hallé, et il décide de jeter les bases de sa première caisse populaire. Le 6 décembre 1900, la caisse fut officiellement fondée; ce ne fut cependant que le 23 janvier suivant que se fit la première perception, il y a trente-cinq ans et trois jours aujourd'hui. Cette perception devait rapporter vingt-huit dollars, comme il est fait mention dans la préface de la brochure que publiait en août 1914 la *Russell Sage Founda-*

tion de New-York, brochure entièrement écrite par M. Desjardins et où il donnait l'historique de son œuvre.

Au bout de douze ans, l'actif de sa caisse était de \$188,306.31, les prêts étaient montés à \$179,108 et les profits bruts s'élevaient à \$8,593.16. Le bilan au 30 novembre 1935 démontre que la Caisse populaire de Lévis a depuis continué sa marche progressive; l'actif est aujourd'hui de près de \$1,450,000 et des prêts ont été consentis pour au delà de \$1,375,000; le montant respectable de \$255,255.13 a été accumulé à l'avoir-propre et la première caisse de M. Desjardins donne encore aujourd'hui le spectacle d'une solidité chaque jour accrue.

Notre fondateur n'en reste pas à son premier essai: il fonde des caisses partout où le besoin s'en fait sentir et partout où l'on comprend assez la coopération pour ne pas faire au début un fiasco de l'entreprise. De Lévis, où il passe la majeure partie de l'année, d'Ottawa, où il demeure durant la session, il correspond avec ses gérants, leur donne des conseils, leur recommande la prudence et les met en garde avant tout contre un progrès trop rapide. Il leur fait voir la nécessité de s'imprégner tout d'abord des principes coopératifs sans lesquels une telle société est appelée à disparaître prématurément ou au moins à perdre de vue le but qu'elle s'est assigné.

Un homme aussi éclairé n'aurait dû rencontrer aucune objection dans l'accomplissement de son œuvre. Pourtant, au lieu de l'encourager, on le ridiculise, on le traite de toqué, de rêveur. Ses propres amis sont les plus acharnés et ne lui ménagent ni les moqueries, ni les avertissements charitables.

Des inquiétudes de toutes sortes viennent l'assaillir; à un certain moment, l'avenir de sa première Caisse semble irrémédiablement compromis par suite de ses absences forcées. Mme Desjardins prend alors en mains la direction de sa caisse et prouve une fois de plus qu'elle est

une collaboratrice précieuse de son mari. Dans une lettre qu'elle adressait, le 24 mars 1924, à M. J. K.-Laflamme, premier président de la Caisse Centrale Desjardins de Lévis, Mme Desjardins l'assurait de son appui pour la création de la Centrale rêvée par son mari et le mettait au courant de tous les projets du fondateur, projets qui ont été par la suite fidèlement mis à exécution.

Après les épreuves devaient venir les encouragements. C'est d'abord de l'étranger qu'ils arrivent. M. Charles Rayneri, de Paris, annonce le premier la fondation de la Caisse populaire de Lévis dans un article élogieux dont nous détachons les lignes suivantes :

« Nos principes viennent de recevoir une éclatante consécration au Canada. C'est la ville de Lévis qui aura l'honneur d'avoir vu naître la première banque populaire canadienne; c'est un de nos meilleurs amis, M. Alphonse Desjardins, qui aura la satisfaction d'avoir été le vaillant importateur du crédit coopératif dans son pays. »

« Son projet remonte à plusieurs années. Ayant suivi nos travaux, étudié nos publications, les comptes rendus de nos congrès, il fut tellement frappé par la vérité de la doctrine coopérative, par les résultats obtenus dans tous les pays qui l'ont pratiquée, qu'il ne tarda pas à percevoir le parti qu'on pourrait en tirer chez un peuple jeune et sur un territoire aussi vaste que le Canada, où l'organisation du crédit se trouve encore incomplète et insuffisante. »

« Il se mit à l'œuvre; il prépara un plan ingénieux; il sut allier au système Schulze certains principes du système Raiffeisen, et réaliser sur le sol canadien le plus heureux compromis entre ces deux grands propulseurs du progrès populaire. »

« Consultés sur son plan, sur les statuts par lui préparés, nous ne pûmes que fournir quelques indications supplémentaires et approuver. M. Desjardins avait tout fait et bien fait. »

A cet éloge, ajoutons celui de M. Luigi Luzzati, membre de la Chambre des députés à Rome, deux fois ministre des Finances et président de l'Association des Banques Populaires en Italie, qui lui donne des renseignements et des encouragements dans son journal *Credito e Cooperazione* et qui termine par ces lignes enthousiastes:

« *Quel rôle jouera la coopération en cette ère future de paix? En considérant la valeur des forts champions qui, comme vous, lèvent le drapeau de la coopération, j'augure que son rôle sera très grand et son triomphe prochain.* »

S. Êm. le cardinal Bégin s'est profondément intéressé à son œuvre et a même voulu laisser à perpétuité une part à la Caisse populaire de Lévis, comme marque de son attachement et de son encouragement. La présence ici ce soir de notre vénéré cardinal Villeneuve est, il me semble, une preuve que ses dignes successeurs ont suivi son exemple et qu'ils reconnaissent aussi la Caisse populaire comme une œuvre éminemment sociale.

A part S. Êm. le cardinal Bégin, la Caisse populaire compte parmi ses membres de hautes personnalités, dont Lord Grey, ancien gouverneur général du Canada, qui la visita en juillet 1907 et sollicita la faveur d'en faire partie en y versant une part.

Le premier ministre actuel du Canada, alors ministre du Travail dans le cabinet Laurier, écrivait vers le même temps à M. Desjardins pour s'informer du progrès de ses caisses et pour lui montrer tout l'intérêt qu'il portait à la coopération de crédit, telle qu'appliquée à Lévis.

M. Desjardins fut un homme d'action et fit toujours preuve d'une rude énergie. Il trouve le loisir, tout en visitant ses caisses, de se rendre en 1911 aux États-Unis, où il assiste les membres du comité des banques de la Législature dans la rédaction d'une loi légalisant les caisses dans l'État du Massachusetts. L'année suivante, il est invité à New-York par la *Russel Sage Foundation*, qui

publiait, en 1914, la brochure dont nous avons déjà fait mention. Il y fait pendant huit jours des conférences et apprend à son retour à Lévis qu'une loi semblable à celle du Massachusetts avait été votée dans cet État de New-York.

En décembre, la même année, le président Taft l'invite à se rendre à Washington pour prendre part aux travaux de tous les gouverneurs d'État de l'Union américaine et, peu après, le *Southern Commercial Congress* l'invite à faire partie d'un voyage d'études en Europe. Il dut, en raison de ses nombreuses occupations, décliner ces deux invitations.

Il fut aussi appelé, en 1907, comme témoin expert lors de l'enquête parlementaire canadienne des banques.

Quand on étudie sa vie, il paraît hors de doute qu'il avait reçu une mission providentielle à laquelle il ne s'est pas dérobé. Son but était de sauver ses compatriotes des griffes de l'usure, en fournissant au cultivateur et à l'artisan les fonds dont ils ont besoin, mais surtout de les former à l'épargne. Il ne se propose pas uniquement de venir en aide et de soutenir matériellement; il a la noble prétention de faire servir le développement économique de ses membres à l'élévation de leur niveau intellectuel et moral. Comme le dit le docteur Thiel dans son traité *Pour le mouvement coopératif*, « l'homme qui vit dans de perpétuels soucis matériels succombe à beaucoup de tentations bien plus facilement que celui dont l'existence est assurée ».

Du rôle que joueront ses Caisses populaires, laissons-le lui-même nous entretenir:

« *La Caisse populaire*, écrivait-il dans une courte notice parue dans l'*Almanach de Saint-François* en 1919, *a pour but de compléter notre organisation de l'unité paroissiale. L'unité paroissiale a été jusqu'à présent incomplète puisqu'il n'existait pas d'organisme s'occupant des besoins éco-*

nomiques du groupe de population dont se compose la paroisse. C'est cette lacune que la Caisse populaire est appelée à corriger en créant un réservoir d'épargne et de crédit, mis au service de tous les honnêtes gens d'une paroisse, facilitant et stimulant l'esprit d'économie et pourvoyant, avec les ressources ainsi accumulées, aux besoins de crédit des membres de la caisse. »

L'on a dit :

*L'aumône journalière du riche n'aide le pauvre qu'à demi.
Aide-le à s'aider lui-même; tu seras vraiment son ami...*

De cette maxime, M. Desjardins ne s'est-il pas inspiré en fondant les organismes de crédit qui devaient, tout en aidant l'artisan et le cultivateur, les former à l'épargne et, partant, à l'aide de soi-même et remplacer en partie du moins l'axiome de *struggle for life* par celui de *union for life*.

Sa vie entière fut consacrée à une œuvre unique: la Caisse populaire, dans laquelle il voyait le salut de la race canadienne-française par son indépendance économique. Nous pouvons appliquer intégralement à M. Desjardins ce que disait de Frédéric-Guillaume Raiffeisen son biographe, le docteur Stadelman: « Il fut grand, non par la richesse et les honneurs humains, mais par sa générosité à mettre au service des humbles toutes les ressources de son intelligence et de son cœur. Sa vie, en apparence si ordinaire, a été tout entière illuminée et guidée par l'amour chrétien du prochain fondé sur l'amour de Dieu. »

M. J.-Albert Foisy, alors de *l'Action catholique*, signait, en janvier 1921, un article intitulé: « Un bienfaiteur de sa race », qu'il terminait par cet éloge qui nous servira de conclusion:

« Au lendemain de sa mort, un journal faisait remarquer que cet homme dont l'œuvre était si féconde était descendu dans la tombe sans que son pays ait songé à

lui décerner aucun des honneurs qu'il distribue si largement à des citoyens dont toute l'activité, toute l'énergie, n'ont eu d'autre but que d'édifier une fortune personnelle souvent au prix des souffrances des pauvres.

« Mais si les grands de son pays n'ont pas su remarquer et récompenser ce bienfaiteur de sa race, l'Église, qui suit d'un œil attentif et plein de sollicitude les efforts de tous ses enfants, n'a pas attendu le moment de la mort pour lui marquer son appréciation.

« Parce qu'il dépensait sa vie au service des classes laborieuses, parce que son œuvre a été filialement soumise à l'Église, parce qu'elle avait pour but de compléter ce que la religion avait si bien commencé, elle lui conféra un des plus grands honneurs qu'elle accorde aux catholiques bien méritants: elle le créa commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire.

« Aujourd'hui, cet homme est disparu. Est-il mort? Oui, si nous voulons dire que son âme chrétienne est allée recevoir la récompense de ses travaux. Non, si l'on veut dire qu'il ne reste rien de lui. Il vit dans son œuvre, il vit par les veilles, les recherches, les études, les peines, les déboires et les épreuves qui ont créé une institution dont les bienfaits rendront son souvenir éternel chez ceux de sa race.

« Il n'a pas eu le bonheur de voir le perfectionnement de l'organisation qu'il a tant aimée; ceux qui viendront après lui, s'inspirant de ses leçons et de ses exemples, achèveront le travail. Comme un monument impérissable à sa mémoire, les caisses vivront, se multiplieront, et l'histoire inscrira sur ses pages immortelles le nom qu'il a mérité: celui de bienfaiteur de sa race. »

Les Caisses populaires, œuvre de moralité et de patriotisme

Discours prononcé à la Journée de l'épargne
tenue à Lévis le 26 janvier 1936

par LE NOTAIRE EUGÈNE POIRIER
président de l'Union régionale des Caisses populaires
de Montréal

ÉMINENCE ¹,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT ²,
MESDAMES ET MESSIEURS,

La publication en 1891 de l'encyclique *Rerum novarum* par Léon XIII sur la condition des ouvriers encouragea, dans le monde entier, tous les hommes voulant améliorer le sort de la multitude des ouvriers à poursuivre leurs études et leurs recherches, afin de trouver, suivant les directives de l'Église, la solution aux désordres sociaux causés par « l'antagonisme des classes, les relations difficiles entre les ouvriers et les patrons, la centralisation des richesses entre les mains d'un petit nombre, l'individualisme, le gaspillage sous différentes formes, atteignant toutes les classes de la société ».

Au Canada, dans notre province de Québec, un humble travailleur intellectuel constatait avec regret les ravages de l'usure, la désertion de nos campagnes, l'émigration des nôtres vers les centres américains, la situation pénible de nos ouvriers des villes.

M. le commandeur Alphonse Desjardins, alors fonctionnaire fédéral, désirait créer « une organisation d'œuvres économiques destinées à répandre leurs effets bienfaisants sur les classes ouvrières et agricoles du pays tout entier, classes du peuple négligées, ruinées même par le lucre et

1. S. Ém. le cardinal Villeneuve.

2. M. Patrick Doyle, président de la Caisse populaire de Lévis.

l'usure, classes que je plains de tout mon cœur et auxquelles je veux m'efforcer de faire du bien le reste de mes jours », disait-il dans une causerie intime.

M. le commandeur Alphonse Desjardins comprenait et réalisait que, suivant la définition du R. P. Charles Antoine, jésuite économiste, l'action sociale est « l'ensemble des maux dont souffre la société des travailleurs, dans l'ordre religieux, moral et économique, et la recherche des remèdes qu'il convient d'y apporter ».

Cette société de travailleurs embrasse à la fois « les petits employés, les agriculteurs, les commerçants, les fonctionnaires, aussi bien que les ouvriers ».

M. Desjardins réalisa le défaut et le manque d'organisation de l'épargne chez les nôtres, c'est-à-dire sa protection, sa mise à profit, son utilisation au service de nos propres œuvres. Le gaspillage et l'absence de crédit étaient les deux causes principales des maux dont souffraient, dont souffrent les nôtres.

Se défiant de son enthousiasme, voulant tirer profit de l'expérience des organismes coopératifs d'épargne et de crédit de la vieille Europe, M. Desjardins étudia le système des caisses populaires d'épargne et de crédit de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il correspondit avec M. Luzzati, ministre des Finances en Italie, avec M. Henry W. Wolff, économiste d'Angleterre. Il médita sur les divers systèmes de caisses d'épargne de la France. Il analysa les résultats au point de vue social des caisses populaires de l'Allemagne, fondées en 1848 par le bourgmestre Raiffeisen.

TÉMOIGNAGES D'APPROBATION

M. Desjardins résuma le fruit de ses études et soumit la rédaction de nos statuts à la critique bienveillante de M. Luzzati, qui lui répondit : « *Votre système est plus avancé et plus complet que celui d'Italie.* » Quelques années plus tard, M. Henri Wolff, qui avait analysé le système

des caisses Desjardins, répond à une commission économique venant des États-Unis chercher en Angleterre des renseignements sur un système de prêts coopératifs: « *Pourquoi venir chercher à l'étranger des renseignements, lorsque vous avez près de vous, au Canada, un homme très renseigné, qui a inauguré un système préférable à ceux que nous possédons?* »

Mesdames, Messieurs, citoyens de Lévis, le 18 décembre 1900, M. le commandeur Alphonse Desjardins fondait dans votre ville la première Caisse populaire.

En 1909, sur l'invitation de M. Pierre Jay, devenu plus tard le président de la *Federal Reserve Bank* des États-Unis, M. le commandeur Desjardins fondait dans l'État du Massachusetts les caisses populaires connues sous le nom de *Credit Unions*.

Le 1^{er} octobre 1912, M. Taft, le président des États-Unis, invitait à la Maison Blanche M. le commandeur Desjardins.

Trente-huit États américains sur quarante-huit ont adopté une loi permettant l'établissement de caisses populaires. On compte aujourd'hui aux États-Unis près de quatre mille caisses populaires.

Le 9 mars 1906, le gouvernement de la province de Québec faisait voter la première loi accordant l'existence légale à nos Caisses populaires.

Vous célébrez avec éclat le trente-cinquième anniversaire de la fondation de votre Caisse.

Aujourd'hui deux cent soixante-quatorze Caisses populaires, disséminées à travers la province de Québec, les unes dans les campagnes au bénéfice des agriculteurs, les autres dans les villes à l'avantage des ouvriers, distribuent les bienfaits de l'épargne et du crédit coopératif, comme les gouttes de pluie, qui, suivant l'opinion de M. Charles Rist, économiste français, « tantôt vont gonfler de suc les troncs des arbres et les tiges des plantes et se

répandent dans les feuilles, les fleurs et les fruits, tantôt filtrent à travers la surface, s'insinuent dans les couches profondes où elles se concentrent pour sourdre au jour et y former, sous la lumière du soleil, les mers, les fleuves et les lacs ».

A vous citoyens de Québec et de Lévis, témoins de la parole de M. Desjardins, dépositaires de sa pensée, gardiens de son amour pour l'œuvre des Caisses populaires, défenseurs de sa foi en la force et en la survivance de nos Caisses, j'apporte les hommages les plus sincères des quarante-cinq mille sociétaires de nos Caisses populaires et le témoignage de leur gratitude à l'égard de cet homme de bien que fut le commandeur Alphonse Desjardins. Dans ce sentiment de reconnaissance, ils joignent au nom de M. Desjardins le nom de l'admirable compagne de sa vie, de son amour, de ses labeurs, de ses peines et de ses joies.

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÊTS

La Caisse populaire est une caisse d'épargne et de prêts, où les gens d'une même paroisse déposent leurs économies, grandes et petites, pour les prêter, avec des conditions de remboursement faciles, à ceux d'entre eux qui en ont besoin.

Douze personnes d'une même paroisse, souscrivant chacune la somme de \$5, constituent une Caisse populaire.

Un conseil d'administration d'au moins cinq membres surveille les opérations générales de la société, — une commission de crédit d'au moins trois membres a seule autorité pour consentir un prêt à un sociétaire, — une commission de surveillance de trois membres vérifie toutes les opérations de la société. A l'exception des emplois de gérant et de commis, les charges sont gratuites.

Les sociétaires, quel que soit le nombre de leurs parts, n'ont qu'un seul vote, — les sociétaires seuls choisissent

et élisent leurs officiers, pour un terme de trois années. Chaque année, un tiers des membres constituant les divers bureaux doit être choisi et élu par l'assemblée générale des sociétaires.

La loi du 9 mars 1906, dans son préambule, décrète qu'il est nécessaire de promouvoir la formation et l'organisation de coopératives d'épargne et de crédit parmi les classes laborieuses de cette province. Cette loi détermine que la société a pour but l'étude, la protection et la défense des intérêts économiques des classes laborieuses.

Afin de promouvoir la propagande et la fondation des Caisses populaires dans la province et afin d'aider à la surveillance des opérations, le gouvernement de la province de Québec allouait, le 19 février 1932, pour un terme de dix années, une subvention annuelle de \$20,000.

A nos législateurs, nous adressons nos remerciements les plus sincères pour cette coopération au développement de nos Caisses populaires. Et nous espérons que, pour répondre aux nombreuses demandes de fondation de caisses dans la province, et pour surveiller davantage les opérations et instruire mieux nos officiers, nos législateurs acquiesceront dans un avenir prochain à nos demandes d'une subvention additionnelle.

L'article deux des statuts des Caisses populaires stipule que la société a pour but :

1° de protéger ses membres contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence, en leur enseignant les bienfaits inappréciables d'une sage prévoyance fortifiée par la coopération;

2° de leur venir en aide par des prêts et avances;

3° de combattre l'usure au moyen de la coopération, en offrant à ceux qui le méritent par leur amour du travail, leur habileté et l'honnêteté de leur conduite, les prêts dont ils ont besoin dans l'exercice de leur état;

4° de féconder l'esprit d'initiative et le travail local, agricole ou industriel, par l'emploi prudent de l'épargne produite dans la circonscription même de la société;

5° de répandre parmi ses membres la connaissance pratique des principes élémentaires de la science économique;

6° de leur enseigner le respect de leurs engagements;

7° de créer et d'accroître la confiance mutuelle entre les sociétaires.

ORGANISATION DE L'ÉPARGNE

La Caisse populaire organisera l'épargne dans la paroisse.

Son premier acte sera de solliciter l'épargne. Elle sollicitera l'enfant sur le chemin de l'école à conserver les quelques sous qu'il destine à l'achat de friandises; — elle invitera le jeune homme et la jeune fille à déposer dans une caisse de dotation les sommes qu'ils seront tentés de dépenser en des plaisirs frivoles ou pour l'achat d'objets inutiles; — elle exhortera l'homme d'âge mûr à mettre en réserve, chaque semaine, chaque mois, une certaine part de son salaire ou de son revenu, pour prévenir les jours de chômage ou se garantir contre l'incertitude du lendemain.

La Caisse populaire, par des conférences, des publications, des brochures, des articles de journaux, des prédications demandées à M. le curé et à M. le vicaire, enseignera à tous qu'il est nécessaire d'épargner.

La Caisse trouvera des moyens faciles et agréables d'épargner. La Caisse fera ramasser les sous, rappelant sans cesse que le travail de l'épargne est celui de la goutte d'eau, l'acte continu et constant.

La Caisse a organisé l'épargne.

Les statistiques du mois de décembre 1935 établissent que les 274 Caisses populaires existant dans la province ont un actif total de \$11,500,000,

MISE À PROFIT DE L'ÉPARGNE

M. Charles Rist, économiste français, divise l'épargne en deux catégories: « l'épargne-réserve, qui n'est qu'une consommation différée par celui qui la constitue; — l'épargne créatrice, qui se consacre à former des capitaux par le moyen de placements ».

Les administrateurs de nos Caisses populaires utiliseront vos épargnes-réserves pour des prêts à court terme, à brève échéance, faits à leurs sociétaires, soit sur billets avec caution, soit sur première hypothèque, avec des conditions de remboursement faciles, à des taux d'intérêt fixés par eux-mêmes.

Le surplus des dépôts constituera une épargne créatrice. « C'est grâce à elle que se soutient et se renouvelle l'outillage productif d'un pays et que progresse la vie économique. »

Les administrateurs emploieront ce surplus d'épargne, non nécessaire aux besoins de la paroisse, à l'achat d'obligations (*débetures*) émises soit par vos corporations municipales ou scolaires pour l'exécution de travaux publics, soit par des corporations religieuses pour la construction d'églises, de collèges, de couvents, d'hôpitaux, soit par nos gouvernements de la province et du pays.

La loi du 19 février 1932, décrétée par nos législateurs sur la demande de la Fédération des Caisses, stipule que les placements de nos surplus d'épargne doivent être faits: dans les fonds ou obligations de la Puissance du Canada ou de la province de Québec ou garantis expressément par la Puissance ou la province, ou dans les emprunts de toute municipalité ou de toute corporation scolaire en cette province, ou dans les emprunts dûment autorisés pour la construction ou la réparation en cette province des églises, presbytères ou cimetières, ou dans les emprunts de fabriques ou de corporations ecclésiastiques ou religieuses en cette province, ou en biens-fonds dans cette province,

ou sur premier privilège ou première hypothèque pour un montant ne dépassant pas les trois cinquièmes de l'évaluation municipale des biens-fonds affectés.

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

La Caisse populaire dans une paroisse guidera vos placements, venant ainsi en aide à l'individu qui ne dispose pas toujours des connaissances et des moyens nécessaires pour sauvegarder et protéger le fruit de son travail et de ses privations.

On se plaint très souvent avec raison du drainage des épargnes des campagnes vers les centres urbains. On reproche à bon droit à certains aigrefins d'avoir fait miroiter de gros bénéfices aux yeux d'épargnants incapables de contrôler la valeur des placements offerts, et souvent incapables de douter de la probité de celui qui leur présentait des titres sans valeur. Le résultat de tels achats d'actions de mines, ou d'actions commerciales ou industrielles, a été ni plus ni moins que la dilapidation des économies de l'humble travailleur.

Depuis quinze ans, dans cette province, on demande l'établissement d'un crédit agricole pour venir en aide aux agriculteurs. Les apôtres du crédit agricole n'hésitent pas à dire qu'il n'y a plus d'épargnes dans les campagnes. La Caisse populaire vous dit et répétera le conseil de Lucien Romier, économiste français, dans son ouvrage *Problèmes économiques*: « Placez d'abord votre argent, en règle générale, dans ce que vous connaissez, dans ce que vous pouvez contrôler, et, par conséquent, d'abord dans votre propre travail. Croyez-moi, le meilleur placement, c'est dans son travail, dans sa propre affaire. Vous ne serez jamais si sûr de la gestion d'une entreprise que lorsque vous serez chargé de la gérer. En second lieu, si vous n'êtes pas dans les affaires, placez-le dans les affaires que vous connaissez. »

ÉCOLE DE MORALITÉ ET DE PATRIOTISME

Dans la poursuite de son but, dans l'exercice de ses opérations, la Caisse fera appel à votre intelligence, à votre cœur et à votre âme.

Par la pratique de l'épargne, la Caisse formera la volonté chez l'enfant, développera l'énergie, la ténacité chez le jeune homme, exhortera l'homme d'âge mûr à la modération et à la tempérance. A tous la Caisse enseignera la prévoyance et la prudence.

L'assemblée générale réunira tous les sociétaires pour le choix et l'élection des officiers. L'intelligence, la probité, l'esprit de travail, la sobriété, le jugement deviendront des qualités appréciables chez les candidats au choix d'administrateurs des épargnes des sociétaires.

Dans l'étude d'une demande d'emprunt par un sociétaire, les commissaires de crédit tiendront compte non seulement du nom de l'emprunteur, mais surtout de ses qualités morales.

Pour le placement des épargnes créatrices, les directeurs de la Caisse examineront avec soin la sécurité et la valeur des garanties offertes. Dans ces études de bilans présentés par les corporations emprunteuses, dans la comparaison des bilans, les directeurs apprécieront davantage l'importance de l'économie, la prudence et la sagesse des administrateurs publics, les sacrifices nombreux et incalculables faits par nos communautés de religieux et de religieuses se dévouant à l'enseignement de nos enfants et au soin de nos malades et de nos infirmes. Nos directeurs s'étonneront peut-être des prodiges d'économie accomplis pour maintenir, avec ordre et avec science, telle et telle maison d'éducation ou de charité.

L'épargne, appuyant l'initiative personnelle, fortifiant l'esprit de travail, assurant l'indépendance économique, fera comprendre à tous les avantages de l'association.

L'épargne amassée dans la paroisse, gardée dans la paroisse au service des intérêts soit agricoles, soit ouvriers, resserrera les liens d'amitié entre les citoyens d'une même paroisse; la paix et la concorde régneront.

La Caisse, comme prolongement de l'Église, avec la concorde et la paix apportera la charité; et, comme le dit l'Apôtre, « *la charité est le lien de la perfection* ». Votre Caisse sera devenue d'une manière imperceptible, sans heurt et sans choc, une école de moralité et de patriotisme.

PATRIOTISME ÉCONOMIQUE

Paul Bourget a écrit: « L'acte posé a son prolongement d'une manière infinie et l'action se propage dans l'avenir et dans l'espace. »

Mesdames et Messieurs, nos deux cent soixante-quatorze Caisses populaires constituent une réserve d'épargne de \$11,500,000 au service des nôtres et de nos institutions.

Quelle force et quelle puissance au point de vue économique et social nous mettrions au service de la nation et de notre race, si nous organisions l'épargne au moyen d'une Caisse populaire dans chacune des quatorze cents municipalités de la province de Québec!

En 1918, le vénérable archevêque de Québec, S. Ém. le cardinal Bégin, écrivait: « Il me paraît très important que, à côté du foyer religieux et du foyer intellectuel, il y ait le centre économique d'où rayonne partout l'argent si nécessaire à la vie du corps et au bien-être de la paroisse. Avant tout il faut essayer de conserver à la terre canadienne tous les jeunes gens que la divine Providence lui donne. Les Caisses populaires judicieusement administrées devraient non seulement garder tous ces jeunes hommes au sol natal, mais pourraient les aider à y faire des progrès constants. Cet argent gagné dans la paroisse et gardé sur son territoire serait un appoint considérable

pour fertiliser le sol et améliorer la condition du cultivateur en lui donnant le crédit agricole dont il a tant besoin. Et quand les enfants ne pourraient plus trouver de terre pour s'établir dans les vieilles paroisses, ils devront aller dans de nouveaux centres de colonisation ouvrir des terres nouvelles et continuer ainsi l'œuvre éminemment nationale des premiers défricheurs de notre province. »

Si ce conseil et cette direction venant du cœur d'un homme aimant son Dieu et sa patrie avaient été suivis, nous n'aurions pas à l'heure actuelle à chercher la solution aux problèmes angoissants du chômage et du retour à la terre.

Depuis vingt-cinq ans, des millions de l'épargne populaire ont été inutilement perdus dans l'achat d'actions et d'obligations émises par des compagnies, dont les épargnants ne connaissaient pas l'objet, ignoraient la valeur, et étaient incapables de contrôler la probité des administrateurs.

Pendant que tant de millions d'épargne étaient follement perdus, pour avoir été confiés à des hommes qui souvent n'avaient aucun intérêt à notre cause et à notre existence nationale, nos agriculteurs délaissaient dans les campagnes leurs fermes qui avaient assuré pendant des générations la survivance de la famille, nos artisans locaux fermaient leurs boutiques qui jusque-là, par la fabrication d'objets nécessaires à la ferme et utiles à la vie quotidienne, avaient maintenu l'existence du village.

Le drainage des épargnes des campagnes avait tari les sources où s'alimentaient le petit commerce, l'industrie locale et la culture des champs.

Les désastres économiques, au point de vue national, furent plus grands dans les villes, par l'absence chez nous de cette tradition française de garder pour la famille, de génération en génération, soit le commerce, soit l'industrie établis par un père travailleur, sobre, économe non seule-

ment dans les affaires, mais surtout dans la vie personnelle et familiale.

Depuis vingt-cinq ans, que d'industries, que de commerces prospères donnant à des milliers des nôtres le pain quotidien, ont été vendus à des compagnies dont la direction n'est plus nôtre! Le changement de maîtres et de patrons a entraîné le changement d'ouvriers. Hélas! les changements ne furent pas à notre avantage.

Grand est le nombre d'industries, de commerces, d'entreprises vendus par les nôtres bien qu'ils fussent fondés par des hommes de notre race, et qui, sous leur direction, avaient atteint la prospérité et avaient attiré le regard intéressé de nos compatriotes anglais ou de nos voisins américains.

Dans le passé, nous n'avons pas assez tenu compte de la valeur de l'argument économique dans la défense de nos intérêts nationaux. Peut-être nos prédécesseurs n'ont-ils pas apporté aux gardiens de notre foi religieuse dans ce pays la collaboration et la coopération nécessaires pour permettre à la race canadienne-française de se développer au point de vue intellectuel et matériel, dans les domaines de la science comme dans ceux de l'ordre économique.

Que de fois nous entendons des cris de mécontentement contre la puissance financière de certaines organisations commerciales! Que d'indignation à l'égard de tel et tel groupe de citoyens!

Avons-nous, ce soir, la satisfaction de nous dire que toujours nous avons fait suivre la parole par l'action?

Qu'avons-nous fait depuis cinquante ans, depuis vingt-cinq ans, pour organiser notre commerce, notre industrie, notre finance, afin de pouvoir, dans ces divers ordres économiques, lutter d'égal à égal avec nos contitoyens, à quelque race qu'ils appartiennent, quelle que soit la province où ils vivent.

LA PAROLE, ET L'ACTION ÉCONOMIQUE

Nous avons parlé beaucoup, peu avons-nous agi.

Nous sommes le tiers de la population habitant le pays; nous appuyons à juste titre nos revendications sur cette base arithmétique: le tiers au point de vue population, le tiers à tout autre point de vue.

Demandons-nous, ce soir, si, par une attention continue et quotidienne, nous avons conservé pour nous nos armes de combat.

La Providence a permis que le Québec soit une des neuf provinces du Canada. La majorité des habitants de ce pays est composée d'hommes portés par nature, habitude et éducation vers le commerce, et pour qui les chiffres sont plus éloquents que les paroles.

Quatre cent soixante compagnies d'assurance contre le feu, dont deux cents dans notre province, sollicitent nos primes d'assurance contre l'incendie. Sur ce chiffre, nous n'en comptons pas cinq qui soient nôtres.

Nous nous assurons dans vingt-deux compagnies d'assurance sur la vie; une seule nous appartient. Le montant d'assurance en vigueur garanti par nos compagnies est de 6 milliards 400 millions. Le montant des assurances en vigueur garanti par notre compagnie d'assurance et nos sociétés mutuelles est d'environ 100 millions.

Soixante-sept compagnies de fiducie existent dans ce pays. Quatre sont nôtres.

Si l'un des nôtres juge nécessaire, pour l'administration de ses biens et le partage de sa richesse entre ses enfants, de nommer comme exécuteur testamentaire une société de fiducie, pourquoi cet homme ne prendrait-il pas en considération le caractère et la nature même des administrateurs de la société de fiducie qu'il choisira ?

Deux sociétés anglaises de fiducie, dont le siège social est à Montréal, administrent un actif de biens gérés de

1 milliard 400 millions. Et l'actif de biens de succession gérés par nos quatre sociétés de fiducie canadiennes-françaises est d'environ 100 millions.

Nous sommes satisfaits de deux banques sur dix banques. Nous nous contentons d'un capital et d'une réserve de 17 millions possédés par nos deux banques. Le capital et les réserves des huit banques anglaises sont de 160 millions.

L'an dernier, nous avons livré un combat bruyant sur l'importance du français au sujet des billets de la Banque du Canada. Avons-nous apporté à la souscription du capital-actions de la Banque du Canada la même ténacité et la même ardeur? Sur une liste de 14,000 actionnaires, on relève environ 1,400 actionnaires canadiens-français. Cependant, le prix de l'action était peu élevé, afin de permettre la souscription par le plus grand nombre de citoyens.

À QUI, À QUOI SERVENT NOS ÉPARGNES ?

La raison de cette attitude est notre indifférence à suivre nos épargnes. Jamais nous ne nous demandons à qui servent nos épargnes, à quoi servent nos épargnes.

Que de jeunes garçons et de jeunes filles doivent leur instruction et leur parchemin au travail opiniâtre d'un père et aux privations d'une mère, souvent d'un frère aîné ou d'une sœur aînée. Et lorsque ces jeunes garçons et ces jeunes filles se présentent pour solliciter un emploi, ils constatent que partout les places sont prises.

Devons-nous en être surpris, lorsque nous comptons pour si peu dans la direction des institutions à qui nous confions l'administration de nos épargnes ?

Lorsqu'un scribe demandait à Jésus: « Dois-je payer le tribut à César? », « De qui cette pièce de monnaie

porte-t-elle l'effigie ? » demanda le Christ. « De César », lui répondit-on. Alors, le Christ de dire: « Ce qui est à César appartient à César. »

Avons-nous tort de prétendre et de proclamer que *ce qui est aux Canadiens français appartient aux Canadiens français?*

La monnaie, outre sa valeur matérielle, a une valeur morale par la puissance de celui dont elle porte l'effigie, par la force de celui qui en détermine le caractère et le poids, par la majesté de celui qui en fixe la date, par la grandeur et la richesse du pays dont elle porte les armoiries, par la vaillance et la bravoure du peuple dont elle chante l'histoire.

Le cardinal Verdier ne vient-il pas d'affirmer, en France, que le « patriotisme est une pensée, un sentiment, une action » ?

Mesdames et Messieurs, loin de moi toute animosité contre qui que ce soit. Les lamentations n'ont jamais grandi la valeur d'un peuple. Aidons-nous nous-mêmes, suivant l'axiome: *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

Nous appartenons à ce pays, c'est notre devoir d'apporter à nos concitoyens la collaboration coordonnée de nos efforts, de notre travail, de nos épargnes, de notre intelligence et de notre cœur.

Avec nos concitoyens, nous travaillerons à la prospérité du Canada par le maintien et le développement de notre province.

Mesdames et Messieurs, le développement des principes découlant de l'organisation de l'épargne est celui fixé par le magistère de l'Église. Dans son encyclique *Quadragesimo anno*, Pie XI écrit: « *Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses mais encore l'accumulation d'une énorme*

puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré. Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang de l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer. »

Eh bien! le résultat, Mesdames et Messieurs, du développement et du maintien de nos petites Caisses populaires sera de fournir à tous, au point de vue économique, un peu d'air pour permettre à nos populations des villes et des campagnes de respirer. Nos petites Caisses populaires fourniront à nos populations d'agriculteurs et d'ouvriers les réserves accumulées par leurs épargnes. Ces épargnes aideront nos ouvriers et nos agriculteurs à accomplir leurs devoirs de citoyens et de pères de famille. Que chacun d'entre nous, en respectant la justice et les droits d'autrui, pense à lui-même, à sa famille, à sa paroisse. Que chaque citoyen conserve avec vigilance l'espace du sol natal dont il a la défense. A l'exemple de notre fondateur, M. le commandeur Alphonse Desjardins, rappelons-nous qu'il faut lutter. Évoquons les admirables mots du poète:

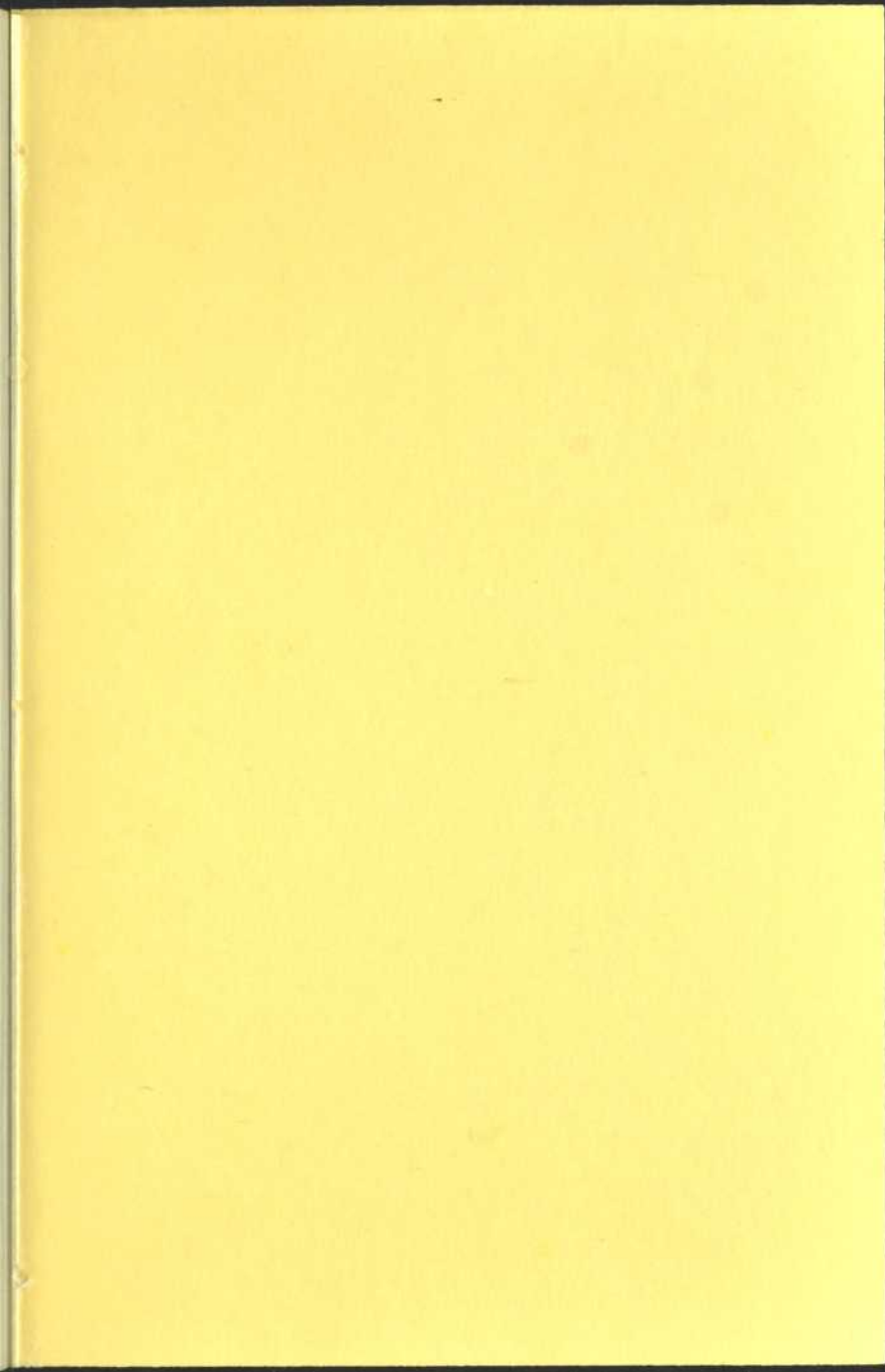
Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent, ce sont
Ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front,
Ceux qui d'un haut destin gravissent l'âpre cime,
Ceux qui marchent, pensifs, épris d'un but sublime,
Ayant devant les yeux, sans cesse, nuit et jour,
Ou quelque saint labeur ou quelque grand amour.

Que ce saint labeur soit, par l'accomplissement de nos devoirs quotidiens, la preuve de notre fidélité à remplir

notre mission. Que ce grand amour soit la réalisation de nos aspirations nationales, la survivance de notre race et la prospérité de notre province et de notre pays.

Et lorsque l'horloge indiquera la fin du cycle de nos années, nous répéterons les paroles du poète:

Seigneur,.....
Je n'ai pas refusé ma tâche sur la terre,
Mon sillon, le voilà; ma gerbe, la voici.



BNQ



000 358 567